

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023**

DEL-2023-193

L'An deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. AEBISCHER, JACQUES, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes JAILLET, PERRILLAT,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN :
du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 12

Représentés par mandat : 3

**Objet : COMMUNE DE VULBENS - LA FONTAINE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
ME 21292 AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES LACIS/EHTP**

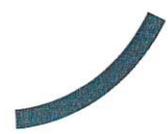
Exposé du Président,

Par marché n° ME 21292 en date du 4 janvier 2021, le SYANE a confié au groupement d'entreprises LACIS/EHTP, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre des travaux de sécurisation au lieu-dit la Fontaine sur la commune de VULBENS, sous la maîtrise d'œuvre du Bureau d'études GEOPROCESS.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, la commune souhaite modifier la configuration de l'éclairage public. Ainsi les candélabres initialement prévus sont remplacés par des consoles en façade. Cette modification conduit à acquérir des consoles supplémentaires ainsi qu'à installer des regards de raccordement en pied de façade.

Le montant initial du marché s'élève à 354.777,30 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 5.196,15 € HT, soit une incidence de 1,46 % sur le montant du marché initial.



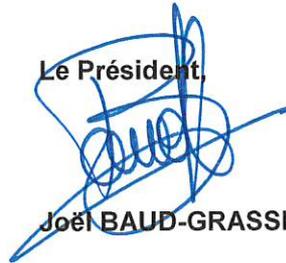
Ce montant étant inférieur à 5 % du montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat n'a pas été sollicitée.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président.



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE